|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 25-27 mai 2020** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Temp\Temp1_ITU logo Entire package.zip\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG20/19-F** |
| **11 mai 2020** |
| **Original: chinois** |
| Chine (République populaire de) | |
| Mise en œuvre des INSTRUCTIONS données par  l'AR-19 et la CMR-19 au GCR | |

Rappel

L'Administration de la Chine a relevé que l'Assemblée des radiocommunications de 2019 (AR-19) et la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19), qui se sont tenues à Charm el-Cheikh (Égypte) en octobre/novembre 2019, ont donné des instructions au Groupe consultatif des radiocommunications (GCR). L'AR-19 a en particulier chargé le GCR:

1) d'examiner la durée maximale du mandat des Présidents des groupes de travail des radiocommunications et de soumettre un rapport sur les résultats de cet examen à l'AR-23;

2) de déterminer les modifications qui pourraient être apportées à la Résolution UIT-R 1 concernant les procédures d'approbation à suivre lorsqu'un texte se rapporte à des thèmes intéressant plusieurs commissions d'études et la distribution des objections soulevées pendant la procédure d'approbation;

3) d'examiner s'il y a lieu de réviser la Résolution UIT-R 1, y compris d'ajouter des dispositions relatives à la formation des nouveaux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études.

L'AR-19 a en outre suggéré de rédiger une note d'information ainsi que des lignes directrices à l'intention des Vice-Présidents nouvellement désignés, afin qu'ils se familiarisent avec les méthodes de travail des commissions d'études.

En outre, parmi les résultats importants de la CMR-19, la Conférence a adopté sa toute première Déclaration sur l'égalité hommes/femmes, qui traduit l'engagement que le Secteur a pris en faveur de l'égalité et de l'équilibre entre les hommes et les femmes. Cette déclaration a mis en évidence des domaines précis dans lesquels l'UIT-R devrait intensifier ses efforts, pour veiller à ce que l'ensemble de ses politiques, programmes de travail, activités de diffusion de l'information, publications, commissions d'études, séminaires, cours, assemblées et conférences traduisent l'engagement en faveur de l'égalité hommes/femmes, et encourager l'équilibre hommes/femmes. En outre, elle a déclaré que les États Membres et les Membres de Secteur de l'UIT devraient encourager l'adoption de mesures éprouvées pour accroître le nombre de femmes dans le monde qui font des études universitaires à tous les niveaux dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, en particulier dans ceux liés aux TIC. Enfin, elle a déclaré que les États Membres devraient examiner et adopter, lors de l'Assemblée des radiocommunications de 2023, une Résolution sur l'égalité, l'équité et la parité hommes/femmes à l'UIT-R. Par ailleurs, plusieurs mesures susceptibles d'être appuyées par les travaux du GCR ont été identifiées.

Conformément au § 3.2.5 du Rapport du Directeur (Document RAG20/1), le GCR pourra promouvoir les objectifs énoncés dans la Déclaration sur l'égalité hommes/femmes, en prenant les mesures suivantes:

1) fournir des orientations en vue de sélectionner des femmes de façon équitable aux postes de Présidents, Vice-Présidents et Rapporteurs des Commissions d'études de l'UIT-R, de la RPC et dans le cadre des travaux du GCR, et encourager cette démarche;

2) élaborer un projet de Résolution sur l'égalité, l'équité et la parité hommes/femmes au sein de l'UIT-R, en vue de le soumettre à l'Assemblée des radiocommunications de 2023, à des fins d'examen et d'adoption;

3) appuyer les travaux en cours du «Réseau de femmes» et y contribuer, afin de renforcer et d'optimiser l'efficacité de cette initiative;

4) fournir des avis, selon le cas, sur des questions intéressant l'UIT-R en vue de parvenir à l'égalité, à l'équité et à la parité hommes/femmes dans les travaux du Secteur.

Proposition

Afin de faciliter la mise en œuvre des instructions ci-dessus, il est proposé que le GCR crée deux groupes du Rapporteur chargés d'examiner les questions susmentionnées dans le cadre de réunions en comité restreint pour faire suite aux instructions données au GCR respectivement par l'AR-19 et la CMR-19.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_